



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	1/36

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

Sigle du titre professionnel : OVT

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Code(s) ROME : K2503, K1707

Formacode : 42801

Date de l'arrêté : 11/12/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 21/12/2017

Date d'effet de l'arrêté : 16/09/2018

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	3/36

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	4/36

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel OVT

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation</p> <p>Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection</p> <p>Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection</p> <p>Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance</p> <p>Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance</p> <p>Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance</p> <p>Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents</p> <p>S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité</p>	01 h 10 min	<p>La mise en situation comporte deux parties.</p> <p>En vidéoprotection :</p> <p>Le candidat tire au sort un scénario composé de deux anomalies. Pendant 20 minutes, il intervient dans le respect des procédures et des consignes. Il effectue sa prise de poste, réalise une ronde vidéo ou une levée de doute, repère les comportements suspects, les situations anormales, à risque ou les dysfonctionnements grâce aux outils mis à sa disposition. Il intervient en adaptant sa méthode de travail au contexte d'intervention et rend compte sur la main courante informatisée.</p> <p>En télésurveillance :</p> <p>Le candidat tire au sort un lot de scénarios composé d'une succession d'alarmes, d'anomalies ou d'événements. Pendant 30 minutes, il traite les informations et intervient en fonction des priorités dans le respect du cadre législatif et réglementaire, des consignes et des procédures internes de l'entreprise et celles définies par le client. Il rend compte sur le logiciel métier.</p> <p>Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance d'informations relatives à une entreprise fictive. Puis, pendant 10 minutes, il réceptionne un appel entrant d'un client et apporte un conseil de niveau 1. Il rend compte sur le logiciel métier ou sur une fiche réclamation client.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation</p> <p>Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection</p> <p>Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection</p> <p>Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance</p> <p>Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance</p> <p>Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance</p> <p>Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents</p>	00 h 30 min	<p>Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel.</p> <p>L'entretien technique se déroule en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pendant 15 min à l'issue de la mise en situation relative à la vidéoprotection ; • pendant 15 min à l'issue de la mise en situation relative à la télésurveillance. <p>Pour chaque partie, le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	5/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité		pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition. Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité	00 h 45 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension des métiers de la vidéoprotection et de la télésurveillance, leur spécificité et leur complémentarité.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation peut commencer par la partie relative à la vidéoprotection ou par la partie relative à la télésurveillance.

Deux professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles du public nécessaires pour les scénarii tels que les clients, intervenants, visiteurs etc....

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	6/36

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel a lieu au début de la session d'examen, avant la mise en situation et l'entretien technique. Les résultats ne sont pas éliminatoires.

Première partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives au tronc commun autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Le candidat est interrogé sur :

- Le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale du livre VI, architecture d'ensemble, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes et insignes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions).
- Les dispositions utiles du code pénal (concepts de légitime défense, faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales).
- L'article 73 du code de procédure pénale (droit d'appréhension).
- Les garanties liées au respect des libertés publiques (législation relative au respect de la vie privée, du droit de propriété, des juridictions civiles, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)).
- La déontologie professionnelle (secret professionnel, principes déontologiques).
- Etre averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.
- Les gestes élémentaires de premiers secours SST ou PSC1 (conduite à tenir lors des premiers secours, alerte et secours à personne).
- L'analyse des comportements conflictuels et la résolution d'un conflit (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention du conflit, agression verbale, gestion des émotions, des techniques verbales, intervention par étapes, adoption d'une posture, d'un regard et d'une gestuelle adaptés).
- La transmission des consignes et la remontée des informations (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents, compte-rendu oral, compte- rendu écrit, rapport).

Deuxième partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'activité de vidéoprotection.

Le candidat est interrogé sur :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	7/36

- Les dispositions utiles encadrant la vidéoprotection (dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection, dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée, grands principes de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement).
- La réglementation européenne pour la protection des données-RGPD (organismes régulateurs et de certification, règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection, dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance, recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)).
- La détection et la prévention face aux menaces terroristes (indicateurs physiques, communication non-verbale, parties du corps révélatrices, reconnaissance des différents matériels utilisés par les terroristes).
- Les différents systèmes de sécurité et outils de travail (méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance, principales familles de réglage des caméras analogiques et numériques, différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection, logiciels d'exploitation de vidéoprotection grâce à l'image, interconnexions avec le contrôle d'accès, anti-intrusion, dispositifs d'alerte et de reconnaissance, logiciels audio complets à la vidéo, logiciels de gestion vidéo, supervision, hypervision, intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aide, fonctionnement et organisation d'un poste central de sécurité).

Troisième partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'activité de télésurveillance.

Le candidat est interrogé sur :

- Les risques majeurs (plans de prévention, document unique, plans particuliers d'intervention tels PPI, POI, PPRT, organisation de l'intervention, directive SEVESO etc..).
- Les risques électriques (réglementation et normes, notions d'électricité, analyse des risques, opérations et niveaux d'habilitation, prévention des risques, incendie et accident d'origine électrique).
- Les risques incendie (causes et effets des incendies, tableau de signalisation incendie, agents, procédés et matériels, organiser une intervention).
- Le fonctionnement d'une station de télésurveillance (architecture, informatique, organisation).
- Les technologies utilisées (détection, signalisation, organe de commande, centralisation, transmission).
- Les règles de certification dans la chaîne de sécurité (référentiels existants, modes, exigences, procédures).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	8/36

Précisions pour le candidat VAE :

A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury :

- Soit la carte professionnelle (décret n°2009-137 du 09 février 2009 et livre VI du code de la sécurité intérieure) en cours de validité.
- Soit l'autorisation préalable (ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 relative au livre VI du code de la sécurité intérieure) en cours de validité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	9/36

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection					
Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation	Le fonctionnement des équipements est vérifié Le fonctionnement des installations est vérifié Le fonctionnement des équipements et des installations fait l'objet d'un suivi tout au long du service Tout dysfonctionnement est signalé à l'interlocuteur compétent Une intervention de niveau 1 est effectuée La traçabilité des actions est consignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection	Le cadre légal est respecté Les procédures et les consignes sont appliquées Les situations et les événements sont repérés et détectés L'identification des éléments d'une situation ou d'un événement est précise Les accès sont vérifiés Le flux de véhicules et de personnes est régulé Les actions sont priorisées dans le respect des consignes et du degré d'urgence La traçabilité des actions est consignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection	Le cadre légal est respecté Les procédures et les consignes sont appliquées Les composantes d'une situation sont identifiées sans interprétation Les risques sont détectés Les situations ou les événements sont traités selon les priorités Les acteurs chargés d'intervenir sont alertés dans les plus brefs délais Les capacités du matériel sont utilisées pour favoriser l'exploitation des images La traçabilité des actions est consignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	10/36

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions					
Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance	<p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>Les matériels et systèmes de sécurité sont localisés</p> <p>Le fonctionnement des équipements et des installations fait l'objet d'un suivi tout au long du service</p> <p>Tout dysfonctionnement est signalé à l'interlocuteur compétent</p> <p>Une intervention de niveau 1 est effectuée</p> <p>La traçabilité des actions est consignée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance	<p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>La nature de l'information ou de la demande est identifiée</p> <p>Le diagnostic est précis et rapide</p> <p>La réponse est appropriée à la situation</p> <p>L'information est traitée dans le délai imparti ou transférée vers d'autres services ou interlocuteurs</p> <p>La prestation de service est réalisée conformément aux obligations contractuelles</p> <p>La traçabilité des actions est consignée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance	<p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>Le diagnostic de la demande est précis et rapide</p> <p>La solution proposée au client est pertinente</p> <p>La solution proposée est satisfaisante pour le client</p> <p>La compréhension de la réponse par le client est vérifiée</p> <p>Les informations sont transmises de façon précise et complète</p> <p>La traçabilité des actions est consignée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	11/36

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents	<p>La procédure de gestion des situations est respectée</p> <p>Les actions déclenchées sont priorisées en fonction de la situation et de son évolution</p> <p>La régulation de l'intervention est adaptée à l'évolution de la situation</p> <p>Les aléas sont gérés de manière adaptée à la situation</p> <p>Les informations sont transmises aux interlocuteurs de manière précise et complète</p> <p>Les mesures conservatoires sont appliquées</p> <p>La traçabilité des actions est consignée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité	<p>Les procédures et les consignes sont appliquées</p> <p>Le type d'alarme et le client sont identifiés</p> <p>Les actions sont priorisées selon le type d'alarme</p> <p>Les actions sont adaptées à la situation</p> <p>L'authentification forte est réalisée</p> <p>La vérification de la disparition de l'alarme est assurée</p> <p>La traçabilité des actions est consignée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Obligations réglementaires le cas échéant :</p> <p>Conditions de délivrance du titre professionnel « Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance »</p> <p>Les conditions de délivrance du titre opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance doivent être conformes à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (respect des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques de chaque module de formation mentionnés aux articles 7, 9 et 10 et respect des durées minimales de chaque module).</p>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	12/36

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, de la communication et les outils bureautiques d'un centre de surveillance à distance	Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection
	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
	Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
	Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
	S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité
	Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
	Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
Utiliser les différents canaux de communication orale et écrite en surveillance à distance	Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection
	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
	Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
	Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
	S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité
	Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
	Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
Mettre en œuvre un mode opératoire conforme à l'exploitation d'un centre de surveillance à distance	Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection
	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
	Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
	Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
	S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité
	Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
	Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OVT

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	13/36

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 55 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Pendant la passation du questionnaire professionnel, la présence du jury n'est pas requise dès lors qu'une surveillance est assurée.

En vidéoprotection, l'un des membres du jury tient le rôle d'observateur dans le centre d'exploitation. L'autre membre du jury appelle le candidat ou réceptionne ses appels et tient le rôle d'un agent de sécurité privée le cas échéant.

En télésurveillance, l'un des membres du jury tient le rôle d'observateur dans le centre d'exploitation. L'autre membre du jury simule à partir d'une fenêtre du logiciel métier des alarmes, des anomalies ou des événements.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'expérience professionnelle réunie des membres du jury doit permettre l'évaluation des compétences relevant de la vidéoprotection et de la télésurveillance.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	14/36



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	15/36

CCP

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection	00 h 20 min	Le candidat tire au sort un scénario composé de deux anomalies. Pendant 20 minutes, il intervient dans le respect des procédures et des consignes. Il effectue sa prise de poste, réalise une ronde vidéo ou une levée de doute, repère les comportements suspects, les situations anormales, à risque ou les dysfonctionnements grâce aux outils mis à sa disposition. Il intervient en adaptant sa méthode de travail au contexte d'intervention et rend compte sur la main courante informatisée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection	00 h 15 min	Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel. Le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition. Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	17/36

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Deux professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles du public nécessaires pour les scénarii tels que les clients, intervenants, visiteurs etc....

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel a lieu au début de la session, avant la mise en situation et l'entretien technique. Les résultats ne sont pas éliminatoires.

Première partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives au tronc commun autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Le candidat est interrogé sur :

- Le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale du livre VI, architecture d'ensemble, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes et insignes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions).
- Les dispositions utiles du code pénal (concepts de légitime défense, faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales).
- L'article 73 du code de procédure pénale (conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP).
- Les garanties liées au respect des libertés publiques (législation relative au respect de la vie privée, du droit de propriété, des juridictions civiles, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
- La déontologie professionnelle (secret professionnels, principes déontologiques)
- Etre averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.
- Les gestes élémentaires de premiers secours SST ou PSC1 (conduite à tenir lors des premiers secours, alerte et secours à personne).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	18/36

- L'analyse des comportements conflictuels et la résolution d'un conflit (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention du conflit, agression verbale, gestion des émotions, des techniques verbales, intervention par étapes, adoption d'une posture, d'un regard et d'une gestuelle adaptés).
- La transmission des consignes et la remontée des informations (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents, compte-rendu oral, compte- rendu écrit, rapport).

Deuxième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à l'activité de vidéoprotection.

Le candidat est interrogé sur :

- Les dispositions utiles encadrant la vidéoprotection (dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection, dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée, grands principes de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement).
- La réglementation européenne pour la protection des données-RGPD (organismes régulateurs et de certification, règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection, dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance, recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- La détection et la prévention face aux menaces terroristes (indicateurs physiques, communication non-verbale, parties du corps révélatrices, reconnaissance des différents matériels utilisés par les terroristes).
- Les différents systèmes de sécurité et outils de travail (méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance, principales familles de réglage des caméras analogiques et numériques, différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection, logiciels d'exploitation de vidéoprotection grâce à l'image, interconnexions avec le contrôle d'accès, anti-intrusion, dispositifs d'alerte et de reconnaissance, logiciels audio complets à la vidéo, logiciels de gestion vidéo, supervision, hypervision, intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aise, fonctionnement et organisation d'un poste central de sécurité).

Informations complémentaires concernant le questionnaire à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	19/36

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

L'un des membres du jury tient le rôle d'observateur dans le centre d'exploitation. L'autre membre du jury appelle le candidat ou réceptionne ses appels et tient le rôle d'un agent de sécurité privée le cas échéant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'expérience professionnelle réunie des membres du jury doit permettre l'évaluation des compétences relevant de la vidéoprotection.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	20/36

CCP

Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance	00 h 40 min	Le candidat tire au sort un lot de scénarios composé d'une succession d'alarmes, d'anomalies ou d'événements. Pendant 20 minutes, il traite les informations et intervient en fonction des priorités dans le respect du cadre législatif et réglementaire, des consignes et des procédures internes de l'entreprise et celles définies par le client. Il rend compte sur le logiciel métier. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance d'informations relatives à une entreprise fictive. Puis, pendant 10 minutes, il réceptionne un appel entrant d'un client et apporte un conseil de niveau 1. Il rend compte sur le logiciel métier ou sur une fiche réclamation client.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance	00 h 15 min	Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel. Le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition. Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien
▪ Questionnaire professionnel	Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	21/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Deux professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles du public nécessaires pour les scénarii tels que les clients, intervenants, visiteurs etc....

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel a lieu au début de la session, avant la mise en situation et l'entretien technique. Les résultats ne sont pas éliminatoires.

Première partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives au tronc commun autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Le candidat est interrogé sur :

- Le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale du livre VI, architecture d'ensemble, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes et insignes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions).
- Les dispositions utiles du code pénal (concepts de légitime défense, faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales).
- L'article 73 du code de procédure pénale (conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP).
- Les garanties liées au respect des libertés publiques (législation relative au respect de la vie privée, du droit de propriété, des juridictions civiles, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
- La déontologie professionnelle (secret professionnels, principes déontologiques)
- Etre averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	22/36

- Les gestes élémentaires de premiers secours SST ou PSC1 (conduite à tenir lors des premiers secours, alerte et secours à personne).
- L'analyse des comportements conflictuels et la résolution d'un conflit (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention du conflit, agression verbale, gestion des émotions, des techniques verbales, intervention par étapes, adoption d'une posture, d'un regard et d'une gestuelle adaptés).
- La transmission des consignes et la remontée des informations (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents, compte-rendu oral, compte- rendu écrit, rapport).

Deuxième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à l'activité de télésurveillance.

Le candidat est interrogé sur :

- Les risques majeurs (plans de prévention, document unique, plans particuliers d'intervention tels PPI, POI, PPRT etc., organisation de l'intervention, directive SEVESO)
- Les risques électriques (réglementation et normes, notions d'électricité, analyse des risques, opérations et niveaux d'habilitation, prévention des risques, incendie et accident d'origine électrique)
- Les risques incendie (causes et effets des incendies, tableau de signalisation incendie, agents, procédés et matériels, organiser une intervention)
- Le fonctionnement d'une station de télésurveillance (architecture, informatique, organisation)
- Les technologies utilisées (détection, signalisation, organe de commande, centralisation, transmission)
- Les règles de certification dans la chaîne de sécurité (référentiels existants, modes, exigences, procédures).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	23/36

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

Pendant la passation du questionnaire professionnel, la présence du jury n'est pas requise dès lors qu'une surveillance est assurée.

L'un des membres du jury tient le rôle d'observateur dans le centre d'exploitation. L'autre membre du jury simule à partir d'une fenêtre du logiciel métier des alarmes, des anomalies ou des événements.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'expérience professionnelle réunie des membres du jury doit permettre l'évaluation des compétences relevant de la télésurveillance.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	24/36

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle considérée comme un centre d'exploitation où est installé le poste de travail du candidat.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Une salle fermée équipée au minimum d'une table et trois chaises.	Local pouvant représenter un centre d'exploitation.
Questionnaire professionnel	Une salle permettant de faire passer en collectif le questionnaire.	Local de surface suffisante (minimum de 24 m ² pour 12 candidats maximum sans les espaces de circulation).
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	25/36

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	En télésurveillance Centre d'exploitation comprenant un poste de travail informatique	1	L'activité en télésurveillance peut être exercée dans la même salle que l'activité en vidéoprotection
	1	En vidéoprotection Centre d'exploitation comprenant un poste de travail informatique	1	L'activité en vidéoprotection peut être exercée dans la même salle que l'activité en télésurveillance
Équipements	1	En télésurveillance Boitier de clés comportant différents types de passe référencés (passe général, passe partiel, clés individuelles)	1	Peut être commun à l'activité en vidéoprotection
	1	En télésurveillance Dispositif de contrôle d'accès (interphone/visiophone) permettant la gestion des accès au centre d'exploitation	1	Peut être commun à l'activité en vidéoprotection
	1	En télésurveillance Dispositif de gestion d'anomalies/alarmes permettant la réception et le traitement des informations sur le poste	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Dispositif de levée de doute vidéo/audio	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Logiciel métier	1	Sans objet
	4	En télésurveillance Téléphones	1	Peuvent être communs à l'activité en vidéoprotection

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	26/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	En vidéoprotection Boitier de clés comportant différents types de passe référencés (passe général, passe partiel, clés individuelles)	1	Peut être commun à l'activité en télésurveillance
	1	En vidéoprotection Dispositif de contrôle d'accès (à minima interphone/visiophone) permettant la gestion des accès au centre d'exploitation	1	Peut être commun à l'activité en télésurveillance
	1	En vidéoprotection Logiciel de détection d'anormalité	1	Sans objet
	1	En vidéoprotection Logiciel de gestion vidéo (VMS)	1	Sans objet
	1	En vidéoprotection Logiciel de saisie de main courante	1	Sans objet
	1	En vidéoprotection Système de pilotage de 8 caméras dont au moins 2 caméras mobiles et 1 caméra à détection de mouvement	1	Sans objet
	4	En vidéoprotection Téléphones	1	Peuvent être communs à l'activité en télésurveillance
	1	En vidéoprotection Dispositif de visualisation à affichage dynamique permettant l'exploitation en direct et en différé des images	1	Sans objet
	1	Système interactif de votes avec logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel	12	Pour le questionnaire professionnel
	1	Vidéoprojecteur	12	Pour le questionnaire professionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	27/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	3	En télésurveillance Appareils émetteurs-récepteurs dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)	1	Peuvent être communs à l'activité en vidéoprotection
	3	En vidéoprotection Appareils émetteurs-récepteurs dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)	1	Peuvent être communs à l'activité en télésurveillance
Matières d'œuvre	1	Du papier A4 en quantité suffisante	1	Pour être utilisé en brouillon pour les candidats
Documentations	1	En vidéoprotection Procédures et consignes du centre d'exploitation vidéo (manuscrites ou informatiques)	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Code de déontologie relatif aux activités privées de sécurité	1	Commun aux activités privées de sécurité
	1	En télésurveillance Procédures et consignes du centre d'exploitation (manuscrites ou informatiques)	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Registre de remontées d'anomalies	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Registre de suivi des matériels et des équipements	1	Sans objet
	1	En télésurveillance Registre visiteurs	1	Peut être commun à l'activité en vidéoprotection
	1	En vidéoprotection Code de déontologie relatif aux activités privées de sécurité	1	Commun aux activités privées de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	28/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	En vidéoprotection Registre de clés et badges	1	Peut être commun à l'activité en télésurveillance
	1	En vidéoprotection Registre de suivi des matériels et des équipements	1	Sans objet
	1	En vidéoprotection Registre visiteurs	1	Peut être commun à l'activité en télésurveillance
Autres	2	Des professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles du public nécessaires pour les scénarii tels que les clients, intervenants, visiteurs etc...	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	29/36

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Opérateur en surveillance à distance Arrêté du 10/12/2012		Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance Arrêté du 11/12/2017
CCP	Assurer la surveillance visuelle d'un lieu à l'aide de moyens de vidéosurveillance ou de vidéoprotection	CCP	Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
CCP	Gérer la sécurité des personnes et des biens et réguler l'organisation des interventions au moyen d'un dispositif de télésurveillance	CCP	Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	31/36

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OVT	RE	TP-01315	02	21/12/2017	13/05/2023	33/36

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

